

28 mai 2020

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Retrait des masques

Les phases de distribution des masques sont terminées. Pour celles et ceux qui n'auraient pas pu se rendre à la Ricoquais pour les récupérer, ils peuvent venir les retirer en Mairie du lundi au vendredi de 11h à 12h30 et de 16h à 17h30.

Ouverture de la mairie

La mairie est ouverte du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30. La mairie reste fermée le samedi matin jusqu'à nouvel ordre. Nous vous demandons de bien vouloir respecter les gestes barrières, une solution hydroalcoolique est à votre disposition en entrant à la mairie et nous vous invitons à venir muni d'un masque. Si vous avez un rendez-vous en mairie, et que vous n'êtes pas muni d'un masque la mairie peut vous en fournir un si besoin.

CNI /Passeports

La journée **sans rendez-vous** du vendredi pour l'instruction des CNI/Passeports est suspendue jusqu'à nouvel ordre. D'autre part, pour les rendez-vous annulés durant la période de confinement, les agents de la ville ont pris contact avec vous pour fixer un nouveau rendez-vous. Nous vous invitons à rappeler l'accueil unique au 02 99 23 19 23 si votre rendez-vous n'a pas été reprogrammé.

Service Urbanisme

Les dossiers de demandes d'urbanisme peuvent être déposés à l'accueil et par courrier afin d'être instruits. Il convient de continuer à privilégier les requêtes par mail et par téléphone (permis d'aménager et/ou de construire : c.lehenne@saint-gregoire.fr, déclarations préalables et certificats d'urbanisme : t.lebreton@saint-gregoire.fr, pour toute autre question urbanisme@saint-gregoire.fr). L'accueil du public se fera uniquement sur rendez-vous, dans la salle du conseil et dans le respect strict des règles sanitaires.

Est-ce que je peux me rendre à la déchèterie ?

Depuis le 7 mai, les plateformes de dépôt de végétaux et une partie des déchèteries de Rennes Métropole ont ouvert leurs portes. Cependant des modalités d'accès spécifiques sont mises en place, notamment l'inscription obligatoire via un formulaire de demande de rendez-vous : <https://reservation.symetri.fr/RM/> ou à défaut par le Numéro Vert info déchets : 0 800 01 14 31

Quand a lieu la collecte des déchets ?

Les bacs jaunes sont relevés le vendredi après-midi et les ordures ménagères le mercredi après-midi.

Ouverture de l'accueil de loisirs

L'Accueil de Loisirs a ré-ouvert ses portes depuis mercredi 27 mai de 8h à 18h.

Toutefois, au vu de la crise sanitaire encore en cours, le service jeunesse doit adapter son fonctionnement, avec notamment un nombre restreint de places.

L'accueil ne concerne que les enfants scolarisés à partir de la Grande Section jusqu'au CM2. Les enfants des 2 écoles, Notre Dame (ND) et Paul-Emile Victor (PEV), sont séparés et ne seront jamais en contact.

Contrairement à l'école, il n'y a pas de notion d'enfants dits « prioritaires ». Nous accueillons seulement les enfants de familles qui n'ont aucun autre mode de garde. Lors de la demande d'inscription, qui se fait par mail à v.thomas@saint-gregoire.fr, il faut joindre un justificatif de l'employeur et un écrit d'engagement précisant la non possibilité d'un autre moyen de garde. Sans ces justificatifs, l'inscription des enfants ne sera pas validée.

Les inscriptions doivent être réalisées au plus tard le dimanche à minuit précédent le mercredi souhaité précisant l'âge de l'enfant, l'école fréquentée, la formule souhaitée [journée, matin, après midi, repas].

Ces mesures concernent la période allant du 27/05/2020 au 1/07/2020. Nous attendons les préconisations gouvernementales concernant l'organisation de l'été.

La Médiathèque : les conditions d'accès

La Médiathèque a ouvert ses portes **depuis mardi 19 mai** aux horaires habituels mais dans des conditions un peu particulières, afin de préserver votre santé et celle du personnel. L'entrée de la Médiathèque se fait par l'Espace Image et Son, à l'arrière du bâtiment et le nombre de personnes présentes en même temps dans le bâtiment est limité à 10 lecteurs. Un sens de circulation a été mis en place afin de respecter au mieux la distanciation physique.

Quelques règles à respecter :

- Je me désinfecte les mains en entrant avec la solution hydro alcoolique présente à l'entrée du bâtiment
- Je viens muni d'un masque
- Je limite mon temps de visite afin de permettre à chaque lecteur d'accéder aux collections
- Je n'hésite pas à demander conseil aux bibliothécaires.
- J'utilise les automates pour les prêts et retours de livres.

Dans un premier temps, la consultation des livres, journaux, revues... sur place est interdite, il faudra patienter pour retrouver les salons de la Médiathèque. L'accès aux ordinateurs et au photocopieur est également impossible. Nous demandons également aux parents accompagnés d'enfants de veiller à leur bon comportement dans les lieux et au respect des règles sanitaires : ne pas feuilleter tous les livres. On touche avec les yeux et on n'hésite pas à demander conseil !

Pour les personnes « fragiles », il est possible d'organiser des rendez-vous individualisés en dehors des horaires d'ouverture habituels, renseignez-vous par téléphone au 02 99 68 93 62.

Ouverture des commerces

A l'exception des lieux dits de convivialité (bars, restaurants, salles de concerts...), les commerces, s'ils sont en mesure de faire respecter les mesures sanitaires, sont ouverts. Toutefois, les restaurants peuvent proposer des services de drive ou de livraison, la liste est disponible sur le site de la ville : www.saint-gregoire.fr

Organisation du marché du mercredi et du point de vente du dimanche

Afin de profiter du marché du mercredi et du point de vente du dimanche, les mesures sanitaires sont à respecter dont les règles de distanciation physique (marquage au sol, mise à disposition de gel hydroalcoolique...). Les commerçants vous invitent également à respecter ces consignes. Concernant le marché du mercredi matin, les commerçants sont répartis sur l'ensemble de la place Grallan et ses abords piétonniers.

Est-ce que je peux faire du sport en extérieur ?

Oui. Il est possible de pratiquer des activités sportives à l'extérieur, seul ou en respectant la distanciation sociale. Vous n'avez plus à respecter la distance d'un km autour de votre domicile.

Puis-je me promener sur le site de Robinson et le long du canal ?

Les chemins de halage et le site de Robinson sont ouverts au public pour se balader. Toutefois il est nécessaire de bien conserver les gestes barrières et les mesures de distanciation sociale et les rassemblements de plus de 10 personnes sont interdits.

Rappel des gestes d'hygiène à respecter



Lavez-vous les mains régulièrement ou utilisez une solution hydro-alcoolique



Évitez tout contact physique avec d'autres personnes



Utilisez des mouchoirs à usage unique



Toussez ou éternuez dans son coude



Respectez une distance d'un mètre avec d'autres personnes